



Communiqué de presse

001/2024

Montreuil, le 3 janvier 2024.

Aurore Berge ment, AXESS ment et pendant ce temps là les professionnels foutent le camp.

Lorsque AXESS, la confédération des employeurs de la BASS, a mis sur la table un avenant à signature le 26 septembre dernier, la CGT, rejointe majoritairement par d'autres OS, était quelque peu surprise, car elle venait d'indiquer en séance que rien ne convenait dans ce projet de texte. L'objet de cet avenant visait à aménager les modalités et les moyens de la négociation portant sur une convention collective étendue (CCUE), ce qui est bien loin de ce que les organisations syndicales demandent, à savoir une revalorisation globale des salaires, en commençant par l'octroi des 183 euros du SEGUR à l'ensemble des professionnels de la BASS. D'ailleurs, dès décembre 2022, la CGT a proposé un accord en ce sens qu'AXESS a refusé de signer...

La CGT a fait valoir son droit d'opposition à l'avenant du 26 septembre 2023 qui ne répond absolument pas à l'urgence de revaloriser nos métiers. De plus, cet avenant subordonne le financement SEGUR et la prime bas-salaires à la signature de la CCUE dont le 1^{er} thème de négociation sur 10 est déjà dans l'impasse !

Depuis lors, attaques et mensonges sont répétés à l'envie tant par AXESS que par Aurore BERGE, Ministre de la solidarité et de la famille :

Pour Madame la Ministre, l'avenant proposé par AXESS est un « *très bon accord de méthode, qui permet de revaloriser les bas salaires* », les organisations syndicales « *ne doivent pas empêcher la revalorisation de métiers qui en ont cruellement besoin* » et prendre leurs responsabilités... [Intervention au congrès de la FEHAP le 16 novembre]. C'est le monde à l'envers !

Interpelée lors de son déplacement dans le Finistère le 30 novembre par des salariés exclus du SEGUR et la précarité des professionnels du secteur : « *Il y a des négociations aujourd'hui sur la revalorisation des salaires, la CGT a refusé de signer cet accord empêchant la revalorisation des plus bas salaires* ». Flagrant délit de mensonge !

Et quelques jours plus tard, ça recommence, en répondant à un syndicaliste déplorant le manque de moyens pour les professionnels de la petite enfance : « *j'ajoute, puisque vous représentez la CGT, que sur la question des professionnels en général du lien, du soin, et de l'accompagnement, aujourd'hui le seul syndicat qui a refusé de signer cet accord qui permet la revalorisation des bas salaires, c'est la CGT* ».

➡ La CGT, SUD et FO ont refusé de signer l'avenant du 26 septembre 2023, et ont fait valoir à raison leur droit d'opposition. Ce texte était totalement flou et irréaliste, il y manquait volontairement de nombreuses précisions qui auraient nécessité une négociation à part entière pour que les annonces deviennent une réalité financière pour le peu de salariés concernés. Le diable se niche dans ces détails, ceux non abordés avec les organisations syndicales : par exemple, avec l'avenant proposé ainsi libellé, la mise en place de leur salaire minimum de branche venait couvrir leur prime bas-salaire, la prime SEGUR et d'autres éléments de salaire comme l'ancienneté ou les primes de sujétion et décentralisée. Un joli tour de passe-passe !

➡ La négociation d'une convention collective unique pour remplacer différentes conventions collectives, couvrant pas moins de 800 000 salariés et près de 300 000 encore non couverts par une convention, ne peut se faire à marches forcées, dans la précipitation, mais de manière sereine, sérieuse et loyale. Tout l'inverse de la méthode AXESS et du tempo imposé par le ministère.

AXESS comme Aurore BERGE doivent cesser de colporter des contre-vérités.

Nous le répétons depuis la sortie de la crise sanitaire : il y a urgence à répondre à la question des salaires et des conditions de travail, tant notre secteur est sinistré ; le manque d'attractivité de nos métiers demande des mesures immédiates ! 300 euros pour tous, pour mettre un terme à l'iniquité du SEGUR, et pour compenser l'inflation et le respect de la liberté de pouvoir négocier sérieusement et sur la durée qui sera nécessaire pour aboutir à un projet de Convention Collective Unique et Etendue de Haut niveau pour tous.